

Nettoie ton Bouble » : une 3ème édition réussie !

UN GRAND MERCI aux 25 participants de cette 3ème grande matinée consacrée au dégageant d'obstacles sur les chemins entre le pont passerelle et le moulin Baron, sur les deux rives.

Une nouvelle occasion de montrer l'attachement à ce lieu de nature pour les chantellois et les Deneuillois, réunissant des habitants, des propriétaires, des résidents du foyer l'astrolabe et des représentants associatifs.

La sécheresse a fragilisé des arbres, certains risquant d'entraver le cours d'eau, d'autres non. Un choix ciblé de troncs, de branches et de ronces ont été dégagés, avec entrain, sourire et convivialité. Notons la quasi absence de déchets sur l'espace parcouru ce 3 septembre 2022.

Merci au soutien de la Mairie de Chantelle pour son pti réconfort après l'effort.

L'Association Gorges de la Bouble donnera rendez-vous pour la 4ème édition en 2023, certainement programmée à la journée.

A noter que le Conseil Départemental a entamé dès septembre des travaux de réfection de la Passerelle du Moulin des Pierres et la Passerelle de Roc Cabri. Ces **lourds travaux nécessitent de fermer l'accès au site des Gorges de la Bouble, pour des raisons de sécurité, sur une période minimum d'un trimestre.**

Le travail commun pour gérer et entretenir ces gorges entre acteurs privés, citoyens, associatifs et publics se poursuit donc...



HALLOWEEN



Le Jeudi 27 Octobre, un rassemblement est organisé pour les enfants à 10h30 pour participer aux animations à la médiathèque et à 17h00 à l'école élémentaire pour la cueillette des bonbons.

L'encadrement sera fait par des adultes.

N'oubliez pas vos sacs !



Site Internet

Vous pourrez retrouver toutes les actualités, les nouveaux horaires de la médiathèque, les informations scolaires, les associations et les menus de la cantine sur notre nouveau site internet :

www.chantelle-en-bourbonnais.fr

ainsi que sur notre application téléchargeable sur Google Play ou Apple Store : **Intramuros**



04.70.56.62.21
chantelle.mairie@wanadoo.fr
Www.chantelle-bourbonnais.fr

Le mot du Maire



Après avoir eu très chaud cet été, nous risquons d'avoir plus froid l'hiver prochain !

En effet, le contexte économique actuel inédit va nous obliger à modifier nos comportements et nos habitudes. Face à l'augmentation considérable des prix de l'énergie, nous allons tous devoir faire preuve de « sobriété énergétique » (voir l'article en page 2).

La Municipalité se doit de

donner l'exemple. Tous les bâtiments communaux, écoles comprises, seront chauffés à 19° maximum. Nous explorons toutes les pistes pour diminuer les dépenses énergétiques au quotidien et maîtriser notre budget puisque les communes ne bénéficient pas du bouclier tarifaire et ont vu les prix de l'électricité multipliés par 3.

C'est pour cette raison que nous avons dû demander aux associations qui ont des activités à la Salle Chardonnet de bien vouloir les proposer, soit chauffage éteint, soit dans les locaux de la Mairie. Nous tenons à remercier sincèrement les présidents de ces associations qui on su comprendre l'urgence et les enjeux de la situation. C'est grâce aux efforts de chacun au quotidien que nous parviendrons à maintenir le cap énergétique et financier de notre commune.

Pour conclure sur une note positive, j'aimerais vous inviter à consulter notre nouveau site internet, pratique et coloré, ainsi que la nouvelle application intercommunale, dont vous trouverez les coordonnées en dernière page. Grâce à ces moyens de communication modernes, vous serez toujours « au courant » des dernières actualités de notre commune et de notre territoire ainsi que de toutes les infos pratiques.

Ne nous laissons pas gagner par la morosité ambiante et prouvons que notre grande famille chantelloise saura surmonter ensemble cette période difficile. « Seuls, nous pouvons faire si peu, ensemble, nous pouvons faire beaucoup »

André BIDAUD



CHANGEMENT D'HORAIRE

La Médiathèque

Mercredi : 9h00-12h00
13h30-17h30

Vendredi : 15h30-17h30

Samedi : 9h00-12h00

Le saviez-vous ?

L'arrêté du 15 janvier 2021 élargit l'interdiction de produits phytosanitaires à partir du 1er juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme les cimetières, stades et autres lieux de vie. Depuis cette date, il n'est donc plus possible d'utiliser des pesticides dans les cimetières.

Le terme zéro-phyto signifie tout simplement l'utilisation de zéro produit phytosanitaire. Un cimetière zéro-phyto est donc un cimetière écologique qui est entretenu sans aucun produit phytosanitaire dangereux pour l'environnement, et grâce à des solutions alternatives. Il est évident que ces mesures impliquent une évolution des pratiques nécessaires afin de définir sa **nouvelle méthodologie et d'accepter que tout ne soit pas « parfait »**

Les agents communaux mettent tout en œuvre pour que le cimetière et les trottoirs soient le plus propre possible mais rien ne pourra se faire sans la participation de tous.

L'aide aux travaux de ravalement de façades

Tous les propriétaires de logements situés sur le territoire de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne peuvent bénéficier d'une aide aux travaux de ravalement des façades vues de l'espace public.

Montant de la subvention : 20 % du montant HT de travaux, plafonné à 3 000 € de subvention maximale pour des travaux avec isolation, 10 % du montant HT de travaux plafonné à 1 500 € de subvention maximale pour des travaux sans isolation.

Le dossier d'aide aux travaux de ravalement de façade est à retirer à la mairie.

Sobriété énergétique

Limitier ses consommations d'énergie ne nécessite pas forcément de tout révolutionner. Quelques bons réflexes suffisent pour faire baisser les factures, en toute simplicité et à moindre coût!

Baisser le chauffage de 1°C : - 7 % de consommation d'énergie.

Dégivrer son réfrigérateur évite une surconsommation.

Couvrir les casseroles pendant la cuisson : 4 fois moins d'électricité ou de gaz consommé.

Laver son linge à 30°C : 3 fois moins d'énergie qu'un lavage à 90°C.

Privilégier le programme « Éco » du lave-vaisselle : jusqu'à 45 % d'électricité économisée par rapport au programme intensif

Éteindre les veilles dès que possible : 10% d'économies. 15 à 50 équipements par foyer restent en veille inutilement, ce qui représente un coût de 80 € par an. Une box allumée 24h/ 24h consomme autant qu'un réfrigérateur en une année.

Choisir des lampes à LED qui consomment peu d'électricité et éclairent pendant environ 40 000 heures

Un sablier ou un minuteur dans la salle de bain il vous aidera à ne pas dépasser 5 minutes sous la douche.



Chantel'gym et détente

Reprise des cours de danse latines, de salon, de rock, de lindy hop et autres le **mercredi à partir de 19h30 jusqu'à 21h30**, avec le professeur William MAUSSANG.



Rendez-vous à la Salle Robert Chardonnet à Chantelle !

Venez essayer : 1 cours découverte offert

Renseignements au 04 70 56 69 74 ou au 06 09 41 77 21

Etat Civil



Décès:

- ♦ Jean, Baptiste MALOT, maison de retraite
- ♦ Guy, Henri, Marius GÉRAUD, Chantelle
- ♦ Honoré, Joseph DUBREUIL, Chantelle
- ♦ Raymonde, Yvonne, Andrée IMBAULT, Chantelle
- ♦ Chantal, Marguerite, Marie COMPIN, Chantelle
- ♦ Marguerite, Marie, Augustine BUVAT, maison de retraite
- ♦ Guilaine, Nicole LÉCA, Chantelle
- ♦ Marcel, Lucien DELAGE, Chantelle
- ♦ Liliane, Julienne, Céline RENARD, maison de retraite
- ♦ Andrée, Yvonne MASBOEUF, maison de retraite
- ♦ Jacqueline, Marie, Estelle HENRY, Chantelle
- ♦ Jeannine, Simone, Andrée PAILLOUX, Chantelle
- ♦ Bernard, Christian FAURE, Chantelle
- ♦ Jean GODET, maison de retraite
- ♦ Raymonde, Aimée LOURDIN, Chezelle
- ♦ Bernard, René, Marcel FRAGNY, Etroussat
- ♦ Lucie CHRYSOLOGUE, Chantelle
- ♦ Huguette BURLAUD, Cressanges
- ♦ Henri, René, Auguste, Jules QUENTEL, maison de retraite
- ♦ Jean, Louis GAYTE, Chantelle

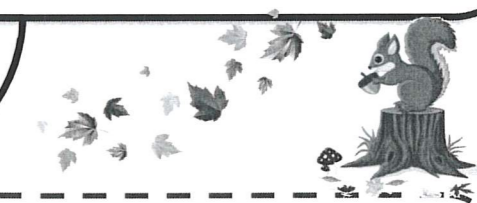
Naissances:

- ♦ Aaron PÉRONNET
- ♦ Inès RICHELET
- ♦ Zoé, Violette PARFITT
- ♦ Lana, Brigitte LESVEUR
- ♦ Léandre, Jean-Serge LAURENT



Mariages:

- ♦ Nadège GUILLAUME et David CARINDO
- ♦ Christophe MODENE L et Marie CROCHEPEYRE
- ♦ Kévin DUPUIS et Coralie PAGNON



Malgré la diversité de la grande Région Auvergne Rhône Alpes, le Président de Région, Laurent WAUQUIEZ, a toujours souhaité mettre le maire au cœur de son action et recréer ce lien de proximité entre l' élu local et le conseiller régional.

Avec un patrimoine exceptionnel, il était essentiel que la Région se dote d'un dispositif de soutien à ses « Villages Remarquables ».

« Le Francilien ne se déplacera pas pour 1 village labellisé, mais fera le détour si on parvient à créer une route régionale de plusieurs villages remarquables »

C'est dans cette esprit que le dispositif « Villages Remarquables » a été imaginé avec comme objectif: la labellisation d'une centaine de villages.

Le dispositif concerne les villages non encore référencés et qui souhaitent le devenir et pour ce faire qui s'engagent dans un projet pluriannuel permettant de franchir un cap afin d'obtenir une reconnaissance nationale.

L'intervention est de 50% jusqu'à 200 000€ pour les communes déjà labellisées et de 50% jusqu'à 300 000€ pour les communes qui souhaitent le devenir.

La Région Auvergne Rhône Alpes totalise désormais 67 villages remarquables.

Notre commune a bénéficié du soutien régional à hauteur de 300 000€ pour nous permettre d'accéder à la Marque « Petite Cité de Caractère » avec l'aménagement du Centre Bourg (enfouissement des réseaux aériens, réfection de rues, places, et mobilier urbain).